

Appel à candidature

***Fête des Métiers d'Art 11, 12 et 13 avril 2020,
Villedieu-les-Poêles***

Madame, Monsieur,

Depuis 2016, Villedieu Intercom organise la Fête des Métiers d'Art à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art pour mettre à l'honneur les savoir-faire artisanaux. En 2019, près de 9000 personnes se sont rendues sur la Fête des Métiers d'Art et visitées la ville de Villedieu-les-Poêles.

Villedieu-les-Poêles est reconnue pour son savoir-faire de la dinanderie et de la dentelle depuis le XII^{ème} siècle. Plus de 40 professionnels ont choisi Villedieu-les-Poêles pour y installer leurs ateliers : modiste, photographe, tisserand mais aussi charpentier, vitrailliste sont autant de d'artisans qui composent le paysage des métiers d'art du territoire.


La Fête des Métiers d'Art réunit des professionnels pour y vendre leurs créations et montrer leurs savoir-faire. L'évènement est réservé aux professionnels exerçant dans un des nombreux domaines de l'artisanat d'art. La Fête des Métiers d'Art se tiendra dans tout le centre-ville de Villedieu-les-Poêles dans la Manche.

Plusieurs sites peuvent vous accueillir, vous pouvez exprimer vos choix dans le dossier de candidature ci-dessous. Toutefois Villedieu Intercom se réserve le droit de vous affecter à un autre site compte tenu des places limitées. Un comité composé d'élus et de professionnels procèdera à la répartition des exposants dans les sites.

Nous vous invitons à présenter votre candidature pour la 5^{ème} édition de 2020 avant le 20 janvier 2020. Une quarantaine de créateurs seront retenus pour exposer. Nos critères de sélection seront l'excellence des savoir-faire et la qualité des créations.

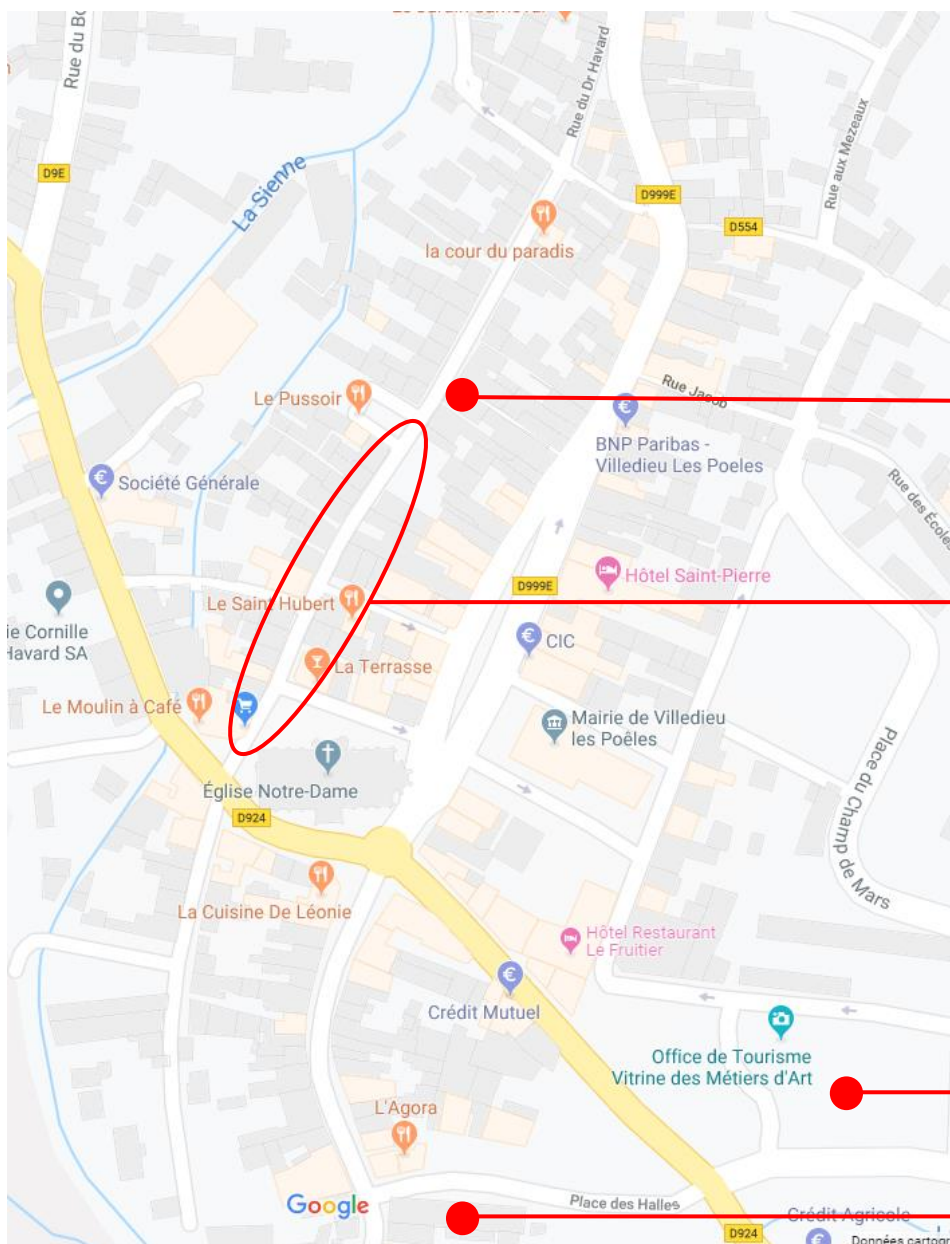
Dans l'attente de votre candidature, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Charly VARIN



Président de Villedieu Intercom
Maire de Percy en Normandie

Lieux d'exposition



Stand 6 à 9 m² dans la **salle du Pussoir**, rue du docteur Havard*

Tente pagode ou chalet bois de 9m² dans la **rue du docteur Havard****

Stand de 5 à 6m² sous le **chapiteau** magic mirror place des Costils***

Médiathèque, métiers d'art du livre et de l'écrit, 6 m²

(*) La surface des stands n'est aujourd'hui pas garantie au mètre près.

(**) Les stands seront installés en priorité dans des chalets, des tentes pagodes compléteront en fonction du nombre d'exposants.

(***)Places disponibles limitées, Villedieu Intercom se réserve le droit de transférer le stand du candidat sur un autre lieu. La surface des stands est définie par la configuration du chapiteau et n'est pas aujourd'hui garantie à 6m².

Tarifs d'exposition

Chapiteau		80 € TTC
Salle du Pussoir		50 € TTC
Rue du docteur Havard		30 € TTC
Médiathèque		30 € TTC

Fête des métiers d'art les 11 et 12 avril 2020

A retourner au plus tard le **20 janvier 2020** avec les pièces justificatives à l'adresse indiquée page 7.

Coordonnées du candidat

Nom de l'entreprise ou atelier:.....

Nom et Prénom du gérant:.....

Adresse postale :.....

Téléphone :..... Courriel :.....

Site Internet :.....

Statut

Artisan Artisan d'art Artiste Autre (précisez).....

Numéro Siret :.....

Activité, spécialité :.....

Présentation de votre travail

Décrivez votre activité.....

.....

.....

.....

.....

.....

Eventail de prix des créations que vous présenterez ? de € à €.

Joindre 3 à 5 photos en format numérique uniquement

Matériel proposé au prêt gratuitement (préciser vos besoins dans la limite des quantités mentionnées)

1 table 1m80 : oui non

1 chaise : oui non

4 grilles (1m x 2 m)-une grille sera obligatoirement installée par stand: 2 3 4

Souhaitez-vous proposer une **démonstration** (voir règlement), si la quelle ?.....

Lieu d'exposition désiré (*) : merci de préciser 2 lieux d'exposition numérotés selon vos priorités (1 en priorité – 2 en option)

Salle du Pussoir Fidèle

Rue du Docteur Havard

Chapiteau

Médiathèque

Règlement

➤ **Dispositions générales**

- La Fête des Métiers d'Art est organisée par Villedieu Intercom dont le siège administratif est à Villedieu-les-Poêles 11 rue Pierre Paris 50 800 Villedieu-les-Poêles. Il est le **seul interlocuteur pour le salon**.

-Les horaires d'exposition et d'installation seront les suivants :

	Vendredi 10 avril	Samedi 11 avril	Dimanche 12 avril	Lundi 13 avril
Montage des stands	15h-17h30	8h-9h45		
Ouverture au public		10h-19h	10h-19h	10h-19h
Démontage des stands				19h-22h

L'organisateur se réserve le droit de changer les horaires et les dates ci-dessus s'il le juge nécessaire à l'intérêt général de la manifestation.

-Les Démonstrations proposées dans le dossier de candidature seront planifiées. Elles se tiendront à l'extérieur du chapiteau sous une tente. L'exposant qui propose une animation organise la tenue de son stand lors de sa démonstration.

➤ **Frais de participation**

- Le paiement des stands est à faire par chèque à l'ordre du Trésor Public. Il est à faire au moment de la candidature. Il sera restitué par courrier en cas de non retenue du dossier, ou encaissé à l'issue de l'évènement dans le cas d'une participation, ou encaissé en cas de désistement à l'issue de la validation de participation par l'artisan.

➤ **Conditions matérielles**

- Matériel mis à disposition dans chacun des lieux :

Nappe en coton gratté

1 branchement électrique. (Pour toute installation lumineuse, disposer uniquement des éclairages leds).

1 grille

- Les emplacements mis à disposition sont désignés par avance. Aucune contestation ou transfert interne ne sera accepté.

- Chaque exposant s'adapte à cette surface et peut apporter du matériel supplémentaire (vitrine, panneaux, éclairage...conformes aux normes de sécurité) pour installer son stand.

- L'installation des stands ne doit en aucun cas endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et ne doit pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres exposants ou visiteurs. Il est notamment interdit à l'exposant d'intervenir sur les structures d'état (sols, plafond, luminaires) et d'apposer sur celles-ci des fixations risquant de les endommager. Il est aussi interdit à l'exposant d'entailler ou de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par l'organisateur. Toute détérioration causée par les installations des exposants

ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, sera évaluée par les services techniques de l'organisateur et mises à la charge des exposants responsables. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins. Les cloisons ne pourront pas être repeintes ni recouvertes.

-Le démontage aura lieu dès la fermeture de la Fête des Métiers d'Art au public le lundi 13 avril à partir de 19h à 22h.

➤ **Conditions de participation**

- Le seul envoi d'un dossier de candidature ne constitue pas une inscription immédiate à la Fête des Métiers d'Art. Les places disponibles dans les lieux d'exposition sont limitées c'est pourquoi un jury est convoqué pour sélectionner les participants. Une liste d'attente sera établie.

-La manifestation est réservée aux professionnels exerçant une activité fondée sur l'exercice des métiers d'art (selon nomenclature fixé par l'Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art). Chaque exposant est titulaire d'un statut professionnel et à jour de ses cotisations sociales au moment de la Fête des Métiers d'Art.

- Les pièces présentées et proposées à la vente sont exclusivement produites par l'exposant. Aucune activité de revente n'est autorisée.

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour tout motif d'intérêt général notamment pour des raisons de sécurité ou bien en cas de force majeure.

➤ **Planning**

- Novembre 2019 - 20 Janvier 2020: réception des dossiers de candidature.

- fin-janvier 2020 : sélection des artisans par le comité de sélection composés d'élus, d'agents de Villedieu Intercom, de membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et d'artisans d'art.

- Début février 2020: réponse par courrier et mail aux candidats.

➤ **Assurance, réglementation et sécurité**

- L'artisan dispose d'une responsabilité civile professionnelle.

- Villedieu Intercom bénéficie d'une assurance civile organisateur.

- Pendant la nuit, les sites sont fermés et surveillés par une société de gardiennage (chapiteau et chalets). Toutefois l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux objets ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque. Il ne répond pas non plus aux vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.

- Les photos fournies au moment de la candidature sont utilisées librement et sans frais pour les dossiers de presse et éléments de communication.

A....., le.....

Signature



**Récapitulatif des pièces à joindre par mail et courrier aux adresses indiquées avant le 20 janvier 2020
(seuls les dossiers complets seront pris en compte) :**

Villedieu Intercom – Maison des services
A l'attention de Juliette BLOT
11 rue Pierre Paris
50 800 Villedieu-les-Poêles

	Par mail	Par courrier
Formulaire complété et règlement signé (pages 4,5 et 6)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Chèque à l'ordre du Trésor Public	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Attestation d'assurance professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Justificatif d'activité (dernier appel à cotisations sociales, extrait du registre du commerce et des sociétés ou registre des métiers pour les artisans ; un justificatif pour les artistes inscrits à la Maison des artistes ou relevant des professions libérales ; certificat INSEE pour les autoentrepreneurs)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3 à 5 photos de bonne qualité de vos créations (format numérique uniquement à juliette.blot@villedieuintercom.fr)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>